

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS

LES RÉSERVES EXPRIMÉES PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il n'ignore sûrement pas que le vérificateur général a émis une opinion avec réserve sur les comptes publics de 1982-1983. Il a déclaré que pour au moins quatre postes, il avait de sérieuses réserves à propos de l'impartialité des états financiers. Autrement dit, les états financiers sont trompeurs et le président du Conseil du Trésor devrait considérer que c'est une affaire grave pour les contribuables canadiens. Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour inciter ses collaborateurs à rétablir la comptabilité des états financiers?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le vérificateur général et nos propres comptes ne sont pas d'accord sur la façon d'interpréter les états financiers. Nous nous inspirons des lignes de conduite qui figurent dans la note annexée aux états financiers dans laquelle il est dit que nous devons, avant tout, rendre des comptes au Parlement et que nos états financiers doivent par conséquent refléter les mesures que le Parlement a adoptées. Les états financiers sont établis à partir de ces principes. Mais le contrôleur général n'en a pas moins effectué une étude en profondeur afin de trouver une définition comptable qui répondrait aux préoccupations du vérificateur général. Il se rend ainsi à la demande que le comité des comptes publics lui a présentée l'année dernière.

● (1440)

M. Lewis: Le vérificateur général estime qu'il ne s'agit pas de savoir si les données comptables sont cohérentes, mais si elles ne trompent pas effectivement les Canadiens.

LES PERTES DES SOCIÉTÉS CANADAIRES ET DE HAVILLAND

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au même ministre. Le vérificateur a émis certaines réserves notamment à propos des pertes que les sociétés Canadair et de Havilland ont accumulées. Au volume III, elles ont été passées aux profits et pertes et elles figurent comme déficits. Au volume I, on les considère comme des garanties explicites. J'aimerais que le ministre nous explique comment on peut transformer des pertes en garanties dans les mêmes états financiers? Ne sont-ce pas là des données trompeuses?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je rappelle encore une fois qu'on n'a jamais eu l'intention de tromper le public. Les états financiers sont préparés en fonction des exigences législatives du Parlement. Ils existent parce qu'on doit rendre des comptes au Parlement. Je ne demande pas mieux que de fournir d'autres explications au député. Mais je voulais simplement signaler que le contrôleur général effectue actuellement une étude qui devrait apaiser les préoccupations du vérificateur général. Dans l'intervalle, nous devons suivre les directives du Parlement et lui

Questions orales

rendre compte de la façon dont le gouvernement administre les affaires publiques d'après les lois que la Chambre des communes a adoptées.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LE BLOCAGE DES DROITS DE PÉAGE EN 1984

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le ministre le sait, de nombreux producteurs de grain de l'ouest ont exprimé leur inquiétude devant la possibilité que la Voie maritime du Saint-Laurent augmente le péage pour la saison 1984. Étant donné que cette question relève du ministre, ce dernier dirait-il à la Chambre quelles sont ses intentions à cet égard? Cette question est d'une grande importance pour les agriculteurs et pour beaucoup d'autres Canadiens qui utilisent notre grande voie maritime.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement s'efforce par tous les moyens de limiter la hausse de tous les coûts afférents au transport des produits agricoles.

Une voix: Et le Nid-de-Corbeau?

M. Axworthy: Si nos vis-à-vis veulent bien m'écouter, j'aurai le plaisir de faire savoir à la Chambre qu'après avoir consulté le Secrétaire aux Transports des États-Unis, M^{me} Elisabeth Dole, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il y aura blocage complet des droits de péage de la Voie maritime en 1984.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

L'EXERCICE DU POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE POUR DES RAISONS DE COMPASSION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre sait que son mandat en matière d'immigration l'autorise à user de son pouvoir discrétionnaire pour permettre l'entrée au Canada d'un dernier parent d'une famille qui reste dans le pays d'origine de cette famille, même si la personne en question ne fait pas partie de la famille immédiate autorisée à immigrer, dans les cas où cette personne est depuis longtemps dépendante d'une famille canadienne pour son bien-être physique ou mental. Étant donné que le ministre a annoncé qu'il réduira d'environ 15,000 le nombre d'immigrants l'année prochaine, malgré les signes évidents de reprise de l'emploi, le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'il continuera à exercer son pouvoir discrétionnaire et à faire preuve de compassion pour venir en aide aux parents éloignés qui sont dans cette situation?